



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2017

RESUME DES DELIBERATIONS

- 1 - **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2017**
- 2 - **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ACCORDÉES AU MAIRE**
- 3 - **ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE PROTECTION CIVILE DE L'INDRE**

Le Conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle à L'Association Départementale Protection Civile de l'Indre.

- 4 - **CHÂTEAUROUX EVENTS - CONVENTION 2017**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec Châteauroux Events pour l'année 2017, il prévoit en décision modificative la somme de 144 900€ sur la ligne 65 024 657364, service 34B.

- 5 - **DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - BUDGET PRINCIPAL VILLE DE CHÂTEAUROUX**

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 3 de l'exercice 2017 du budget principal de la Ville de Châteauroux.

- 6 - **DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRIMITIF 2018 - VILLE DE CHÂTEAUROUX**

Le Conseil municipal prend acte des orientations générales du budget.

- 7 - **GARANTIE D'UN PRÊT SCALIS : MODIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES INITIALES SUITE AU RÉAMÉNAGEMENT DE 4 LIGNES D'EMPRUNTS SCALIS**

Le Conseil Municipal décide:

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir aux avenants qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'organisme emprunteur.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

**8 - GARANTIE D'UN PRÊT SCALIS : MODIFICATION DES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES INITIALES SUITE AU RÉAMÉNAGEMENT DE 18 LIGNES D'EMPRUNTS SCALIS**

Le Conseil Municipal décide:

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à intervenir aux avenants qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'organisme emprunteur.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

**9 - PROTOCOLE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CHÂTEAUX, CHÂTEAUX MÉTROPOLIS ET LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

Le conseil municipal approuve la convention de partenariat et autorise M. le Maire ou son représentant à la signer et à entreprendre les actions en découlant.

**10 - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE DES MATÉRIELS ET ENGINES**

Le Conseil municipal décide :

- de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole pour le contrôle réglementaire des appareils et engins,
- de désigner, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Éric CHALMAIN votre représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant, à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

**11 - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR UNE ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE POUR UNE DÉMARCHE QUALITÉ.**

Le Conseil municipal décide :

- de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole pour une assistance à Maitrise d'ouvrage pour une Démarche Qualité,
- de désigner, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'appel d'offres de la Ville de Châteauroux, Monsieur Éric CHALMAIN votre représentant titulaire et son suppléant, Monsieur Roland VRILLON chargés de siéger à la Commission d'appel d'offres ad hoc du groupement de commandes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant, à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

**12 - CONVENTION ORGANISANT LES MODALITÉS PRATIQUES DU TRANSFERT DE LA GESTION DES PACS**

Le Conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant, à signer la convention organisant les modalités pratiques du transfert de la gestion des PACS.

**13 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DES HALLES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2016**

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2016.

**14 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CRÉMATORIUM DE CRÉ**

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2016.

**15 - PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2017**

Le Conseil Municipal modifie le tableau des effectifs au titre de l'année 2017 approuvé par le Conseil Municipal du 15 décembre 2016.

**16 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE À LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX (MUSÉES)**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

**17 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE À LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX (RÉGIE PARKINGS)**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

**18 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE (CTM)**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.

**19 - TARIFS DES PRESTATIONS MUNICIPALES 2018**

Le Conseil municipal valide les tarifs de l'année 2018 et autorise leur application.

**20 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE À LA RESTAURATION DES AGENTS DE CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE AU SEIN DES RESTAURANTS MUNICIPAUX**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention relative à la restauration des agents de Châteauroux Métropole au sein des restaurants municipaux, pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

**21 - PRESTATIONS DÉLIVRÉES PAR LE SERVICE RESTAURATION MUNICIPALE DANS LE CADRE DES MARAUDES ORGANISÉES PAR LA CROIX ROUGE FRANÇAISE**

Le Conseil municipal approuve la convention qui fixe les modalités des prestations réalisées par le service Restauration municipale pour le compte de l'association « La Croix Rouge Française », pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à la signer.

**22 - DON DE SURPLUS ALIMENTAIRE À L'ASSOCIATION "EMMAÛS"**

Le Conseil municipal approuve la convention qui fixe les modalités du don de la Ville de Châteauroux à l'association « Emmaüs » pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à la signer.

**23 - CONVENTION ENTRE LA C.A.F. ET LA VILLE POUR LA GESTION ET LE FINANCEMENT DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL "LA PINGAUDIÈRE" GÉRÉE PAR LA C.A.F. DE L'INDRE À CHÂTEAUROUX**

Le Conseil municipal approuve la convention, autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à la signer et à engager les dépenses correspondantes.

**24 - DISPOSITIF ACTIONS D'ANIMATION : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Le Conseil municipal valide ces choix et attribue les subventions aux différentes associations, suivantes :

Organisme	Intitulé de l'action	Subvention proposée
<b>Temps d'Activités Périscolaires</b>		
A.D.E.S.L.I.	Ateliers sportifs pour les enfants des écoles Victor Hugo, Jean Racine, Jean Moulin, Jean Zay, Buffon, Montaigne et le Grand Poirier sur l'année scolaire 2017 / 2018. 18 enfants par groupe.	7 090,00 €
Yes We Can Can (Radio Balistiq)	Ateliers radio pour les enfants des écoles Buffon et les Marins sur l'année scolaire 2017 / 2018. 12 enfants par groupe.	2 880,00 €
A.G.E.C. Equinoxe	Ateliers autour du théâtre, de l'expression corporelle pour les enfants de l'école Arago sur l'année scolaire 2017 / 2018. 18 enfants par groupe.	1 824,00 €
A.G.E.C. Apollo	Ateliers autour du cinéma pour les enfants des écoles Les Marins et Jules Ferry sur l'année scolaire 2017 / 2018. 18 enfants par groupe.	1 596,00 €
Délires du Monde	Ateliers théâtre pour les enfants des écoles Buffon, Frontenac et Michelet sur l'année scolaire 2017 / 2018. 12 enfants par groupe.	4 320,00 €
U.S.E.P.	Ateliers sportifs pour les enfants des écoles Michelet, Montaigne et Lamartine sur l'année scolaire 2017 / 2018. 18 enfants par groupe.	3 240,00 €
Les M'Bondals	Ateliers percussions et danse africaine pour les enfants des écoles Frontenac et le Grand Poirier sur l'année scolaire 2017 / 2018. 18 enfants par groupe.	2 700,00 €
<b>Total</b>		<b>23 650,00 €</b>
<b>Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité</b>		
<b>Maison de Quartier Est</b>		
Amicale Laïque de Châteauroux	Mise en place de 7 séances gymnastique pour 12 enfants issus de l'école Jean Zay, encadrées par la Maison de Quartier Est dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.	350,00 €
<b>Total</b>		<b>350,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>24 000,00 €</b>

**25 - MISE À JOUR DES RÈGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ET DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ces règlements, et à les mettre en application à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017.

**26 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES : DISPOSITIF ACTIONS D'ANIMATIONS / ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS**

Le Conseil municipal décide d'affecter la somme de six mille euros (6 000 €) selon la répartition suivante :

Club organisateur	date	activité	Budget de l'action	Subvention demandée	Proposition de subvention
ASPTT Basket	2017/2018	Initiation basket	3100	2 500	900
Châteauroux Tennis Club 36	2017	Initiation tennis	1 850	1 200	900
ASPTT Handball	2017	Initiation handball	2 658,75	1 600	900
Road Ride Team	2017	Initiation bicross	735	545	500
La Berrichonne Tennis de table	2017	Initiation tennis de table	1 500	1 000	900
Association Folklore et Arte	2017	Initiation capoeira	1 950	780	600
Club Orientation 36	2017/2018	Initiation course d'orientation	2250	1500	350
Piranhas Châteauroux	2017/2018	Initiation roller-hockey	3360	1100	950
<b>TOTAL</b>					<b>6 000</b>

**27 - SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DANS LE CADRE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DE LA SÉNATORERIE**

Le Conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant, à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement liant la Ville de Châteauroux et la CAF de l'Indre.

**28 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À UNE ASSOCIATION CULTURELLE CASTELROUSSINE**

Le Conseil municipal décide d'attribuer 1 000 € à l'association.

**29 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE À L'ASSOCIATION DES LISZTOMANIAS**

Le Conseil municipal attribue une subvention complémentaire de 5 000 € à l'association Les Lisztomanias de Châteauroux.

**30 - DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE LA SAS BV EN VUE D'EXPLOITER UN ÉLEVAGE DE 714 BOVINS À L'ENGRASSEMENT AU LIEU-DIT "SAINT-CYRAN", SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MAUR**

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur ce dossier.

**31 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PRISE DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 36-2017-10-02-005 DU 2 OCTOBRE 2017, PORTANT ENREGISTREMENT AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT D'UN ENTREPÔT DE STOCKAGE DE PRODUITS COMBUSTIBLES, DE BOIS, DE PAPIER ET DE CARTONS, EXPLOITÉ PAR LA SOCIÉTÉ SAS BERRY TUFT, 2 ALLÉE DU CLOS JACQUET COMMUNE DU POINÇONNET**

Le Conseil municipal prend acte de cette décision.

**32 - PROJET ARTISTIQUE DES ARMOIRES ET COFFRETS TECHNIQUES SUR LE DOMAINE PUBLIC**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention nommée « Projet artistique de la Ville de Châteauroux sur les armoires et coffrets de rue, propriété d'Orange ».

**33 - ACQUISITION PARCELLES QUARTIER "BITRAY" MADAME YVETTE BIAIS**

Le Conseil municipal approuve l'acquisition des parcelles cadastrées sections AV 48, AW 60 et AV 119, propriétés de Madame Yvette Biais au prix global de 45 924 € et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

**34 - ACQUISITION PARCELLE QUARTIER "BITRAY" - MONSIEUR JEAN-PIERRE DANCHAUT**

Le Conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section AV 117, propriété de Monsieur Jean-Pierre Danchaut au prix de 6 290 € et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

**35 - ACQUISITION PARCELLE BC 99 PARTIE - 29 BOULEVARD D'ANVAUX - SOCIÉTÉ SONINVEST**

Le Conseil municipal autorise l'acquisition d'une emprise d'environ 680 m<sup>2</sup>, à prélever sur la parcelle BC 99, au prix de 1€ avec reconstitution des clôtures à déplacer et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir en ce sens.

**36 - ACQUISITION PARCELLE BC 23 PARTIE - 31 BOULEVARD D'ANVAUX - SOCIÉTÉ PIER AUGÉ**

Le Conseil municipal approuve :

- l'acquisition d'une emprise d'environ 80 m<sup>2</sup>, à prélever sur la parcelle BC 23, au prix de 1€ avec reconstitution des clôtures à déplacer ;
- la mise à disposition, après désaffectation, d'une emprise d'environ 359 m<sup>2</sup> correspondant au tronçon à dévoyer du chemin du Moulin de Cantigné ;

Il autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir en ce sens.

**37 - ACQUISITION PARCELLE AV 99 - PRAIRIE DE CHAMBON - SCI SAINT-BENOIT**

Le Conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle AV 99 au prix de 1 € avec prise en charge des frais de notaire par l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

**38 - CESSION PARCELLE CN 109 À CHÂTEAUROUX AU PROFIT DE MADAME JACQUELINE FOULATIER**

Le Conseil municipal approuve la cession d'une emprise d'environ 144 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle cadastrée CN 109 à Châteauroux au prix de 14 €/m<sup>2</sup> net de TVA au profit de Madame Jacqueline Foulatier ou de l'indivision dont elle fait partie et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir en ce sens.

**39 - CESSION PARCELLE CN 109 À CHÂTEAUROUX AU PROFIT DE MADAME CHANTAL LARUELLE**

Le Conseil municipal approuve la cession d'une emprise d'environ 144 m<sup>2</sup> à prélever sur la parcelle cadastrée CN 109 à Châteauroux au prix de 14 €/m<sup>2</sup> net de TVA au profit de Madame Chantal Laruelle et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir en ce sens.

**40 - PROCÉDURE D'EXPROPRIATION PARCELLE AL N° 104 RUE ALAIN FOURNIER : DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET ENQUÊTE PARCELLAIRE**

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la mise en œuvre d'une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique de la parcelle cadastrée section AL n° 104,
- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet du Département la déclaration d'utilité publique pour la réalisation d'un office de restauration,
- de solliciter auprès de Monsieur le Préfet un arrêté de cessibilité de la parcelle ci-dessus en vue d'engager une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique,
- de solliciter Monsieur le Préfet pour qu'il prescrive conjointement l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et l'enquête parcellaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous actes relatifs à la procédure et au transfert de propriété dans la limite de l'évaluation réalisée par France Domaine.

**41 - DÉNOMINATION D'UNE VOIE "HÉLIN - LAFARGE" EN CENTRE-VILLE DE CHÂTEAUX**

Pour honorer ces personnalités symbole de la réussite industrielle locale, le Conseil municipal décide de dénommer cette voie : rue « Hélin – Lafarge ».

**42 - ACQUISITION D'UN IMMEUBLE RUE DE LA FONTAINE SAINT GERMAIN**

Le Conseil municipal décide de l'acquisition des parcelles n<sup>os</sup> 405 et 411 au prix de 90 000 € et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

**43 - VŒUX DE L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUX POUR UN MAINTIEN DES FORMATIONS DISPENSEES AU CENTRE D'ETUDES SUPERIEURES DE CHATEAUX**

Le Conseil municipal s'oppose au projet de fermeture de formations dispensées au Centre d'Etudes Supérieures de Châteaux.

Le Maire,

Gil Avérous